

CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRALE

MODALITES D'EXAMEN CANDIDATS INDIVIDUELS

Les candidats individuels sont notés sur 400 selon la répartition suivante :

| Epreuves écrites | Épreuve orale |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="272 801 555 1021"> <p>• Mathématiques Épreuve ponctuelle durée : 1 heure notée sur 120 points</p> <li data-bbox="272 1061 555 1281"> <p>• Français Épreuve ponctuelle durée : 1 heure notée sur 120 points</p> | <p>Épreuve orale d'une durée de vingt minutes qui consiste en un entretien avec le jury. L'épreuve orale prend appui sur un dossier préparé par le candidat au cours de sa formation. L'entretien avec le jury permet d'apprécier les aptitudes à la communication orale, aux relations sociales ainsi que sa capacité à exposer son expérience personnelle et à se situer dans son environnement social ou professionnel. Le dossier, préparé par le candidat, qui ne doit pas dépasser six pages, est élaboré à partir de l'expérience professionnelle ou de stage(s) de formation ou de centres d'intérêts personnels. Sa rédaction implique l'utilisation des technologies de l'information et de la communication</p> <p>Noté sur 160 Points</p> |

Un candidat valide le certificat de formation générale si sa moyenne est supérieure ou égale à 200 points.